

L'ancien ministre et l'actuel ont dit que ce projet de loi n'était pas gravé dans la pierre. Ils ont dit qu'ils seraient souples. Or, le sens du mot leur échappe. Cependant, je pense qu'ils ont été souples pour les conservateurs. Mais quoique nous fassions pour essayer d'améliorer ce mauvais projet de loi, ils ont refusé d'écouter. Personne en dehors du parti conservateur n'a demandé, à ma connaissance, ce genre de projet de loi.

Il reste encore à me démontrer pourquoi il est nécessaire. Notre réseau des transports n'est pas parfait. Dieu sait qu'il a besoin de beaucoup d'améliorations et de modernisation. Mais il fonctionne très bien et le gouvernement devrait bien se garder d'y toucher. C'est là-dessus que les conservateurs se sont tellement entêtés qu'ils en sont devenus stupides, ce qui est exactement la caractéristique de ce projet de loi. Si on a jamais eu besoin de remanier de fond en comble deux projets de loi au Parlement, c'est bien les projets de loi C-18 et C-19.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à souligner que je n'avais pas l'intention de prendre part au débat.

M. Andre: Alors, Abstenez-vous.

M. Riis: Je n'ai que quelques mots à dire au sujet du projet de loi. Je me rends parfaitement compte que nous avons beaucoup de pain sur la planche pour les prochains jours.

Vu que certains arguments intéressants ont été avancés ces dernières heures, je désire simplement en discuter avec les ministériels présents. Nous savons tous, comme l'ont très bien expliqué les députés qui m'ont précédé, que le projet de loi C-19 vise à déréglementer l'industrie du camionnage. On pourrait alors croire que c'est une mesure appuyée par les entreprises de transport par camion et par autobus du Canada. C'est une mesure qui devrait leur plaire. Elles devraient même nous pousser à adopter ce projet de loi rapidement. Compte tenu de votre intérêt pour les transports, et de l'intérêt de tous les députés, je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur le Président, que le Canada est le deuxième pays au monde en superficie et que depuis les tout débuts de son histoire, les transports ont été étroitement associés au développement de l'économie du pays et des régions. J'ai appris que l'Association canadienne du camionnage s'opposait au projet de loi. Puisque cette association n'est pas favorable au projet de loi, pourquoi diable l'adopterions-nous?

Les associations de camionnage des provinces de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique, et probablement aussi celles des autres provinces, qui représentent des milliers d'entreprises de camionnage et des milliers de conducteurs et de mécaniciens sont contre la mesure législative. L'Association canadienne des camionneurs s'oppose au projet de loi C-19.

Si les camionneurs et les conducteurs d'autobus sont contre la mesure, alors les expéditeurs doivent être en sa faveur. Il faut bien que quelqu'un soit en faveur de cette mesure. Nous avons reçu une lettre de la Coalition of concerned Shippers dans laquelle on affirmait ceci: «Notre coalition représente des milliers de compagnies petites et grandes un peu partout au

Transports routiers—Loi

Canada, lesquelles sont tributaires d'un secteur du transport routier efficace et concurrentiel pour assurer leurs services et soutenir leur croissance.» L'association prie la Chambre des communes et le président du comité permanent des transports de réexaminer les conséquences néfastes des modifications récentes proposées dans le projet de loi C-19 et de porter de trois à cinq ans l'application du critère d'inversion de la charge de la preuve de l'implantation sur le marché. En d'autres mots, cette coalition qui, d'après ses porte-parole, représentent des milliers de compagnies grandes et petites, s'oppose au projet de loi C-19 dans son libellé actuel.

Les expéditeurs canadiens s'y opposent. Les camionneurs canadiens s'y opposent. Les provinces ont fait part de leurs préoccupations à cet égard. Évidemment, elles réclament elles aussi que nous ne donnions pas suite à cette mesure. Il y a donc lieu de se demander qui peut bien vouloir de cette mesure. Les seules personnes qui la veuillent, d'après ce que nous avons pu constater, ce sont le ministre des Transports (M. Crosbie) et les députés conservateurs.

Je trouve cela tout à fait contraire à la démocratie. Il ressort clairement des mémoires présentés lors de l'examen en comité du projet de loi C-19 qu'un nombre renversant de groupes qui connaissent à fond le secteur des transports au Canada s'opposent à cette mesure législative.

Le gouvernement dit: «Nous sommes mieux renseignés que les compagnies d'affrètement et de camionnage. Nous allons leur imposer ce projet de loi de gré ou de force. Grâce à notre majorité, nous imposerons la déréglementation au secteur du transport.» Voilà ce que fait le gouvernement.

Considérons froidement la situation. Quand nous parlons de déréglementation du camionnage, cela signifie que durant une brève période, le marché du camionnage sera libre, escomptant une concurrence accrue. En effet, la concurrence sera plus vive. Des centaines et des milliers de petites sociétés de camionnage, dont certaines n'auront peut-être qu'un seul camion, profiteront de ce nouveau milieu déréglementé. Toutefois, nous avons vu ce qui en est résulté aux États-Unis. Nous avons vu ce qui s'est passé dans d'autres pays. Après une flambée, on se retrouve dans un milieu où la concurrence est acharnée et féroce, la rapacité étant le mot le plus approprié pour le décrire, et la libre entreprise est anéantie.

● (2050)

On oblige maintenant ces petites et moyennes entreprises de transport routier à concurrencer les géants d'Amérique du Nord, et un de ces géants a un volume d'affaires égal à l'ensemble du transport routier canadien. Nous demandons à nos entreprises canadiennes de transport routier de se mesurer face à face, en concurrence libre et ouverte, à ces incroyables géants du transport qu'il y a aux États-Unis, lesquels grâce aux négociations de libre-échange auront plein et entier accès à notre réseau routier et vont éliminer les petites entreprises indépendantes du Canada. Voilà la réalité.